

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Immigration, un mutisme qualifié

M Philippe Barraud dénonce l'absence de débat de fond sur l'islam et l'immigration musulmane¹. De fait, on ne parle jamais, par exemple, des limites objectives de notre capacité d'accueil. On reconnaît certes que «nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde». Mais la formule est toute rhétorique, puisqu'on ne nous donne pas les critères quantitatifs et qualitatifs qui permettraient de juger que nos limites sont atteintes.

«Nous sommes assez riches pour que cette question ne se pose pas», entend-on dire. Outre que cela se discute, c'est nier les problèmes psychologiques, moraux, culturels et religieux que suscite ce flux indéfini. Nous ne parlons pas ici des clandestins, des délinquants et des terroristes «radicalisés», voire «hyper-radicalisés» (ça doit être quelque chose!). Nous parlons de la masse des musulmans ordinaires, «modérés»², comme on dit. Dès que leur population est assez nombreuse, suivant une tendance naturelle à toute minorité, ils se constituent en communauté distincte, refusant l'assimilation et perpétuant leur manière de vivre, en privé d'abord, puis en l'étendant progressivement à la sphère publique.

Leurs usages ne sont pas seulement différents des nôtres, ils sont d'une autre nature. Pour les deux adolescents syriens de Therwil, ne pas toucher une femme autre que la sienne est plus qu'un simple comportement social. C'est une exigence impérieuse directement inspirée du prophète Mahomet³. De proche en proche, il risque d'en aller de même des autres usages, scolaires et culinaires, familiaux et sociaux, juridiques, politiques et religieux⁴. Et les musulmans y sont d'autant plus incités que notre foi et nos usages à nous sont en recul et s'effilochent sous les assauts de la modernité.

Les autorités politiques et religieuses négligent le sentiment d'angoisse impuissante que cette insidieuse et inexorable progression suscite dans la population.

Les premières n'abordent l'immigration que sous l'angle administratif: comment mieux organiser l'accueil, traiter les dossiers, assurer les renvois? Comment trouver plus de traducteurs? Comment héberger les requérants en attendant la décision définitive? Faut-il construire des abris? réquisitionner des bâtiments publics? exproprier les particuliers? Comment accélérer les procédures? Qui paie? Qui commande? Même le recours à l'armée évoqué par le conseiller fédéral Parmelin ne servira qu'à fournir des suppléments aux garde-frontières. Dépourvus de pers-

pectives politiques à moyen et long terme, nos élus se contentent de gérer l'immédiat.

Quant aux autorités religieuses, à l'instar du pape François, elles posent en a priori que toute restriction à l'afflux des étrangers est inacceptable d'un point de vue chrétien. Elles envisagent d'un cœur léger – quand elles n'y voient pas une juste pénitence – les dégâts moraux et matériels qu'est déjà en train d'occasionner cet intarissable flux migratoire.

Négligeant leur vocation première, elles refusent systématiquement d'affronter les théologiens musulmans sur les questions de foi proprement dites. Par gain d'une paix frelatée mais confortable, elles s'abstiennent de rappeler que l'islam est irréductiblement contraire au christianisme sur des points essentiels. Elles s'abstiennent plus encore de tout effort missionnaire visant à convertir les musulmans. Se satisfaisant d'un vague consensus – qui n'engage qu'elles – sur d'imprécises «valeurs» morales, elles plient jusqu'à rompre, et se retournent contre les fidèles qui ne veulent pas plier.

Les autorités ne sont pas seules en cause. Le refus de voir, de nommer et de conclure est général. Sous prétexte de ne pas faire d'amalgame, par exemple, on passe comme chat sur braise sur le fait que des doctrines authentiquement musulmanes, comme le wahhabisme saoudien ou le salafisme, incitent à revendiquer en tout temps et en tout lieu l'application stricte de la *charia*.

On condamne bien sûr le terrorisme, mais comme s'il prenait sa source dans la pauvreté, les mauvaises fréquentations, l'exclusion sociale, la prison, le manque de perspectives d'avenir, bref, dans tout ce qu'on voudra, sauf l'islam.

On ne tire aucun enseignement d'événements tout de même significatifs, comme ceux de Cologne, d'Ajaccio ou de Calais.

On se scandalise bruyamment des positions carrées de l'UDC et des excès occasionnels des sites de «réinformation». Cela permet de passer sous silence ce qu'ils contiennent de vrai et de fondé, et que la grande presse ignore ou traite par trop légèrement.

On passe sous silence le fait qu'un pays islamique aussi riche et pratiquant que l'Arabie saoudite n'accueille pas le moindre demandeur d'asile musulman.

Les associations féministes elles-mêmes, ordinairement si pointues et

pugnaces, se tiennent coites face à des conceptions et des pratiques sociales qui devraient leur être insupportables. Le prétexte invoqué est qu'elles ne veulent pas se faire «instrumentaliser» par les opposants à l'immigration!

Pourquoi cette crainte généralisée de parler net? Pourquoi ce refus d'examiner les faits? Pourquoi ces discours d'évitement?

Nous y voyons un dommage collatéral à retardement des guerres du XX^e siècle et de leur inhumanité sans précédent. Le mépris des lois de la guerre et du droit des gens, l'extension

des combats aux populations civiles, les déportations massives, les pogroms et les persécutions des Juifs, le terrorisme d'Etat, l'ampleur des dégâts et des souffrances y furent tels qu'ils brisèrent moralement l'ensemble des protagonistes européens.

Le sentiment de culpabilité collective qui en est résulté, et qu'on entretient inlassablement par des livres, des films, des pièces de théâtre et des publications historiques, mais aussi par toute la logomachie du politiquement correct, nous a peu à peu aliénés à nous-mêmes.

Ce qui nous restait de vitalité, nous l'avons retourné contre nous, au point que l'idée même de frontières nous répugne, au point qu'un simple sentiment national est déjà ressenti comme lourd de tous les forfaits. Le nous est devenu haïssable. Nous ne nous supportons plus, nous sommes devenus auto-immunes.

«Plus jamais ça!», voilà la finalité obsessionnelle qui étalonne désormais notre morale, notre culture et notre pratique politique. «Ça», c'est le refoulement aux frontières des familles désespérées, c'est «la barque pleine», le *J* maléfique sur les passeports, peut-être même le simple fait de vivre en paix quand les autres sont en guerre. Et pour éviter «ça», certains d'entre nous, notamment dans le monde officiel, sont prêts à faire, taire ou subir n'importe quoi. D'où le mutisme constaté par M. Barraud.

Olivier Delacrétaz

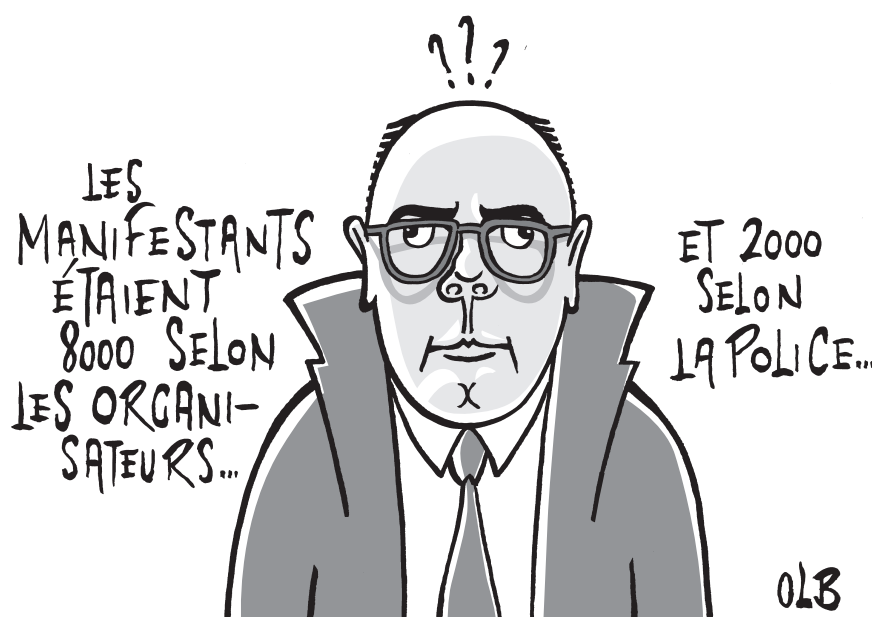
¹ www.commentaires.com

² On méconnaît ce que cette qualification, en matière de foi, a de dépréciatif, tant pour les musulmans que pour les chrétiens.

³ Voir leur interview: «Rencontre avec les deux élèves qui fuient tout contact avec une femme», *Le Matin-dimanche* du 10 avril dernier.

⁴ www.humanrights.ch: *Certains États, tels que l'Allemagne, la France et l'Espagne, considèrent que pour toutes les questions familiales, c'est la citoyenneté des personnes concernées qui détermine le droit à appliquer. De cette façon, c'est le droit libanais qui s'appliquera en Allemagne pour régler le divorce d'un couple libanais, tant que «l'ordre public» est respecté. Cette situation explique que le droit familial islamique se retrouve dans des arrêts prononcés par des tribunaux européens, le maintien de l'ordre public étant toujours la limite à cette application du droit étranger. Par ailleurs, ces règles étrangères ne sont pas appliquées si elles vont à l'encontre de principes fondamentaux de notre ordre de valeur (par exemple l'interdiction de la polygamie ou le mariage d'enfants).*

La police française manifeste dans la rue



L'homme et la guerre

La théorie du progrès voudrait faire croire que l'humanité construit quelque chose, qu'elle avance, que l'histoire ne se répète pas et que la paix universelle formera l'expression ultime de la civilisation. Pour la grotesque armada des gauchistes-pacifistes, justifier la guerre, c'est justifier l'horreur et la barbarie. Désormais toute guerre sera par essence considérée comme «un crime contre l'humanité». Or Richard Millet¹ ne la justifie ni ne la condamne. Là réside son crime. Ce que l'intellectuel moderne moralisateur et pacifiste ne comprend pas, et ne veut pas comprendre, c'est que, par nature, l'homme est en guerre. Elle est l'état habituel du genre humain. Batailles militaires, économiques, scientifiques, commerciales, batailles d'idées aussi. La paix n'est jamais qu'un répit durement négocié plus ou moins court entre deux guerres.

Cependant, la guerre devient indéfendable. Au mieux, c'est un mal nécessaire. Elle n'est de loin pas la seule cause indéfendable, c'est-à-dire tenue pour perdue, durement stigmatisée ou carrément rendue inaudible, donc tabouisée par les médias en majeure partie gauchistes. Le patriotisme figure aussi sur cette liste noire au même titre que la peine de mort ou le célibat.

Le livre de Richard Millet n'est pas un essai sur la guerre. C'est un récit qu'on peut qualifier d'autobiographique. Ce n'est pas la première fois que l'écrivain évoque le sujet. Il l'a déjà fait dans *L'invention du corps de saint Marc* (1983), son premier

roman, puis dans *La Confession négative* (2009), mais en utilisant un double romanesque. Cette fois-ci, il renonce à la fiction pour dire, comme il l'explique, ce qu'il n'a pas dit encore sur la guerre afin de faire comprendre au lecteur comment elle l'a fait accéder pleinement à lui-même en le faisant sortir de sa «forteresse intérieure».

Richard Millet a passé une partie de son enfance à Beyrouth où il s'est bagarré avec des musulmans dans les rues avant de les côtoyer au lycée franco-libanais, «où se mêlaient toutes les religions et les nationalités», et de suivre des cours d'arabe. Après la guerre des Six Jours, sa famille s'installe en France. Il revient au Liban en 1975, en pleine guerre civile, pour combattre aux côtés des chrétiens libanais contre les partisans de l'Organisation de libération de la Palestine qui, suite à la guerre des Six Jours, s'étaient établis au Liban.

La force de son récit tient au fait que son auteur puise dans son expérience d'engagé. Il rend témoignage du quotidien de la guerre, l'attente, les déplacements, les prières, les combats, en tissant des liens avec l'écriture et l'enfance, les lieux de batailles dans les rues de Beyrouth ayant aussi été les lieux de son enfance. Il écrit : «A vingt-deux ans, ma jeunesse n'avait été qu'une manière d'être séparé de moi : la guerre du Liban me permettait d'enjamber un gouffre.»

Lire à profit *Tuer* suppose l'acceptation de la guerre en tant que réalité humaine et le fait qu'elle ne

se résume pas à son atrocité réelle et tout a fait évidente, c'est-à-dire indiscutable, puisque, comme l'explique Millet, «tout y est possible, le pire comme l'extase, la joie autant que l'épouvante. L'horreur, la cruauté, ou la bienveillance.» Vivant dans la proximité de la mort et de la vitesse avec laquelle elle peut surgir, les combattants s'adonnent à la routine de la guerre, qui n'est pas celle de la vie normale. Vivre ou mourir devient interchangeable, ça n'a plus d'importance. Seuls comptent le combat, la haine et la volonté de tuer.

L'ennemi reste invisible. Il n'a pas de visage. Il est une abstraction, sinon comment le haïr ? Ce qui arrive lorsque l'ennemi surgit brusquement sous la forme d'un jeune Palestinien qui plante son regard dans le sien, Millet le décrit dans une scène qui littéralement suffoque. Il y est question de la difficulté qu'il éprouve de le tuer, car il le fallait, parce que tout à coup, l'ennemi a un visage, il a une langue, il devient un être humain comme lui, il éprouve des sentiments. C'est un combattant comme lui, un semblable, un frère. Blessé, il souffre, et il implore son ennemi d'abrégé ses souffrances. C'est précisément cette demande si humaine, si compréhensible sans qu'il soit nécessaire de l'explicitier, qui fait que tuer devient si difficile pour le soldat.

Ce qui frappe le plus chez Millet, c'est qu'il exprime le côté jubilatoire et exultant du combat et des tueries en le comparant à l'amour, à la foi et à l'écriture, sans tomber ni dans l'apologie de la guerre ni dans l'obscénité. Il est crédible parce qu'il raconte ce

qu'il a vécu et rien d'autre. Son récit n'aspire à rien d'autre qu'à dire la vérité de la guerre du point de vue de l'ancien combattant qu'il était. Aucune espèce d'idéologie n'y interfère. Il assume complètement la nature même de l'humanité et se garde bien de nous dire ce qu'il faut penser, si la guerre est bonne ou mauvaise. C'est bien cela qui est proprement insupportable à ceux qui veulent abolir la guerre, aux beaux esprits et sauveurs de l'humanité pétris de non-violence et de bons sentiments.

Tuer est le récit d'un homme inéfaçablement marqué par la guerre. Mais au lieu de le condamner, il en parle comme d'une chose bénéfique à l'homme, d'un épanouissement de sa personne. L'écrivain nous surprend et nous intrigue quand il dit : «Je combattais aussi pour être écrivain : la guerre était en fin de compte, par sa dimension mystique, bien plus que sacrée, la continuation d'une expérience intérieure, c'est-à-dire littéraire, avec ce que la littérature suppose d'espérance et d'ouverture au divin qu'on rencontre rarement chez les écrivains, aujourd'hui.»

Ce petit livre par sa taille est assurément un des meilleurs récits de guerre que je connaisse, ne serait-ce que pour la bonne et simple raison qu'il ne donne pas de réponses. Chose extrêmement rare à une époque où tout le monde n'a plus que des réponses à la bouche afin de se donner bonne conscience.

Lars Klawonn

¹ Richard Millet, *Tuer*, Editions Léo Scheer, Paris, 2015, 112 p.

L'architecture religieuse en Suisse romande

Les Cahiers d'archéologie romande ont publié à la fin de l'année dernière un ouvrage magistral de Marcel Grandjean, intitulé *L'architecture religieuse en Suisse romande et dans l'ancien diocèse de Genève à la fin de l'époque gothique*.¹

Il s'agit d'une somme en deux volumes, de près de 4,5 kg au total, comptant plus de huit cents pages et près de mille deux cents illustrations ! Dans son avant-propos, Marcel Grandjean précise que cet ouvrage aurait dû constituer sa thèse de doctorat, mais qu'il n'a pu le mener à terme qu'une fois parvenu à la retraite...

Né en 1930 à Genève, Marcel Grandjean a enseigné l'histoire de l'art monumental régional à l'Université de Lausanne de 1972 à 1994.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Il est l'auteur de très nombreuses publications, parmi lesquelles on peut citer ses ouvrages sur Lausanne², Lutry³ et Avenches⁴, ainsi que sa somme sur les temples vaudois de la période bernoise⁵. Les amis et collègues du professeur Grandjean lui ont offert un volume de mélanges en 1995⁶.

La place nous manque pour évoquer dans le détail la richesse extrême de la dernière publication de Marcel Grandjean. Nous nous contenterons d'un survol, sous forme d'un florilège de quelques édifices de notre Canton construits, transformés ou restaurés à la fin du Moyen Age.

Dans le premier tome, vous trouverez plusieurs églises de La Côte : Notre-Dame de Nyon (1471-81), Saint-Martin de Bursins (dès 1472) ou l'église des Dominicains de Coppet (1492-94). Du côté de Lavaux, signalons la nef de Saint-Martin de Vevey (1522-32), l'église Saint-Symphorien de Saint-Saphorin (1517-31) et le chœur de Saint-Vincent de Montreux (1495-1501). Au nord, citons l'église Saint-Théodule de Montet à Cudrefin (avant 1443) et la nef de Notre-Dame d'Orbe (1522-25). Dans l'ancien Pays de Vaud savoyard, mentionnons encore les édifices d'Estavayer-le-Lac et de Romont.

Dans le second tome, nous avons noté l'analogie entre les clochers des

églises de Bex et de Montreux, ainsi que plusieurs édifices chers à certains de nos lecteurs : l'église Saint-Théodule de Vers-l'Eglise (p. 465), l'église Saint-Jacques de Valeyres-sous-Rances (pp. 552-553) et la chapelle Saint-Nicolas du château de Blonay (p. 557).

Lausanne n'est pas oubliée, avec un chapitre sur les maçons-architectes des évêques de Montfalcon : on leur doit le portail d'entrée de la Cathédrale (commencé en 1515, reconstruit fin XIX^e-début XX^e siècles, actuellement en restauration complète), ainsi qu'une splendide cheminée au Château Saint-Maire (avec les armes et la devise d'Aymon de Monfalcon : *Si qua fata sinant*).

Vous trouverez encore une foule de renseignements et de détails sur nombre d'édifices de Suisse romande et de France voisine. Comme il se doit, le livre se termine par plusieurs annexes, dont une chronologie et un index fort utiles.

Dans la revue *Passé simple*, Jean-Daniel Morerod fait une comparaison intéressante entre Marcel Grandjean et Jean-François Poudret : travailleurs infatigables, maîtres de nombreux disciples, partis de l'histoire vaudoise pour s'étendre à la Suisse romande, couronnement de leur retraite par la publication d'un opus énorme

(*Coutumes et coutumiers* pour M. Poudret, *L'architecture religieuse* pour M. Grandjean)⁷. On ne saurait mieux dire.

Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs d'acheter, de consulter et de lire le travail magnifique du professeur Grandjean.

Antoine Rochat

¹ Cahiers d'archéologie romande n°s 157 et 158, fr. 120.-, en librairie ou auprès du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (www.musees.vd.ch, ou mcah_car@dv.ch).

² Dans la collection *Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, en 1965 (MAH 51), 1979 (MAH 69) et 1981 (MAH 71).

³ Direction et collaboration, *Lutry. Arts et monuments, du XI^e au début du XX^e siècle*, 2 volumes, Lutry 1990-91.

⁴ *Avenches, la ville médiévale et moderne. Urbanisme, arts et monuments*, 2 tomes, Avenches 2007.

⁵ *Les temples vaudois. L'architecture réformée dans le Pays de Vaud* (1536-1798), Lausanne 1988 (BHV 89).

⁶ Collectif, *Hommage à Marcel Grandjean. Des pierres et des hommes*, Lausanne 1995 (BHV 109).

⁷ Jean-Daniel Morerod, «La Suisse romande comme espace de recherches», *Passé simple* n° 12, février 2016, p. 35.

NON à la banalisation du diagnostic préimplantatoire

Lors des votations fédérales du 14 juin 2015, le peuple et les cantons suisses ont approuvé la modification de l'article 119 alinéa 2 lettre c de la Constitution fédérale traitant de la procréation médicalement assistée. *La Nation* avait appelé à rejeter cette modification¹.

Rappelons que cette modification consiste dans le remplacement, à l'article précité, de quatre mots par six autres mots. L'ancien texte disposait: «(...) ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains *pouvant être immédiatement implantés*». Le nouveau texte dispose quant à lui: «(...) ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains *nécessaires à la procréation médicalement assistée*».

En vue de la mise en œuvre de cette modification constitutionnelle, le Parlement fédéral avait adopté, préalablement à la votation populaire, une véritable refonte de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) – près de trente articles ajoutés ou modifiés – allant beaucoup plus loin que le projet du Conseil fédéral dans le sens de la libéralisation du diagnostic préimplantatoire (DPI)².

Si la modification constitutionnelle avait été rejetée, cette refonte serait passée à la trappe. Mais puisque la modification constitutionnelle a été approuvée, la révision de la LPMA a été publiée le 1^{er} septembre 2015 dans la *Feuille fédérale*. Un certain nombre d'associations de défense des personnes handicapées (telles Insieme et Cerebral), deux partis (UDF et PEV) et une cinquantaine de parlementaires fédéraux (de gauche comme de droite) ont lancé le référendum. *La Nation* l'a soutenu³. Il a abouti avec plus de 58'000 signatures valables. C'est l'un des cinq objets au menu des votations du 5 juin. Nous appelons au rejet de cette refonte ultra-libérale de la LPMA.

Dans les paragraphes qui suivent, nous reprenons une nouvelle fois l'argumentation déjà développée dans notre article de mai 2015, avec quelques modifications.

Avant de passer en revue les principales modifications apportées à la LPMA, il est nécessaire de rappeler les premières étapes de la conception. Tout commence par l'«imprégnation», c'est-à-dire la pénétration du spermatozoïde dans l'ovule. Il faut attendre une quinzaine d'heures pour que les noyaux de ces deux cellules fusionnent. Avant la fusion des noyaux, on parle d'«ovule imprégné»; à partir de la fusion des noyaux, on parle d'«embryon». La «migration» de l'embryon dans la trompe en direction de l'utérus dure environ cinq jours. Aux alentours du sixième jour intervient la «nidation» de l'embryon dans l'utérus.

La loi actuelle dispose: «Ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules imprégnés nécessaire pour induire une grossesse durant un cycle de la femme; ce nombre ne peut être supérieur à trois.» (art. 17 al. 1 LPMA) Il est interdit de développer *in vitro* un embryon au-delà du stade propice à la nidation (al. 2). Il est également interdit de congeler des embryons (al. 3). La loi actuelle autorise la congélation d'ovules imprégnés, mais seulement pour une durée de cinq ans (art. 16). Enfin, la loi actuelle prohibe le DPI: «Le prélèvement d'une ou plusieurs cellules sur un embryon *in vitro* et leur analyse sont interdits.» (art. 5 al. 3)

A l'origine, les techniques de PMA ont été développées pour résoudre certains problèmes de stérilité et permettre ainsi à certains couples qui en sont empêchés d'avoir des enfants. Puis, le développement du «génie génétique» a permis de trouver dans les gènes l'origine de certaines maladies.

Le but du DPI est de soumettre les embryons à un «contrôle de qualité» avant de les implanter dans le corps de la femme, pour éviter que se pose ultérieurement la délicate question de l'éventuel avortement d'un embryon «défectueux». Alors que le Conseil fédéral souhaitait réserver le recours au DPI aux couples dont l'un des membres se sait porteur d'une grave maladie héréditaire (entre 50 et 100 cas par année), le Parlement a choisi d'ouvrir le DPI à tous les couples qui recourent à la PMA (environ 6'000 cas par année), même ceux qui y recourent à cause d'un «simple» problème de stérilité, sans que l'un ou l'autre membre du couple ne soit porteur d'une grave maladie héréditaire. On peut parier que, à brève échéance, des couples qui n'ont ni maladie héréditaire grave ni problème de stérilité revendiqueront, au nom de l'égalité de traitement, le droit de recourir à la PMA et au DPI, dans le but de s'assurer que leur enfant sera «génétiquement correct».

Dans l'état actuel de la technique, pour qu'une PMA avec DPI ait des chances raisonnables de déboucher sur une naissance, il faut développer au moins une dizaine d'embryons *in vitro*. La nouvelle loi ferait donc sauter les principaux garde-fous contenus dans la loi actuelle:

- on pourrait développer *in vitro* jusqu'à douze embryons;
- les embryons pourraient être congelés;
- la durée de conservation serait allongée à dix ans.

Avec 6'000 traitements par année et une réglementation aussi laxiste, nous aurions rapidement en Suisse des dizaines de milliers d'embryons congelés, dont les neuf dixièmes seraient condamnés à une triste fin (art. 16 al. 4 de la nouvelle loi): soit leur destruction pure et simple, soit leur utilisation pour la recherche scientifique, comme de vulgaires animaux de laboratoire.

Au motif d'«épargner aux couples une décision difficile»⁴ – celle d'avorter ou non un embryon «défectueux» – on veut donner à un scientifique dans son laboratoire le pouvoir de décider de la vie et de la mort des embryons: c'est lui qui jugerait souverainement lesquels sont dignes de vivre, lesquels sont condamnés à la mort immédiate et lesquels obtiennent le sursis de la congélation.

En outre, le comité interpartis «Non à cette loi sur la procréation médicalement assistée» fait valoir l'argument suivant: «Les parents ayant refusé de faire examiner des embryons ou choisi de garder un enfant avec un handicap pourraient, à l'avenir, avoir à se justifier.»⁵ La simple mise à disposition de la procédure du DPI engendrera une pression sociale pour l'utiliser. L'autorisation du DPI renforcerait à coup sûr la mentalité eugéniste de notre société.

En résumé: au lieu d'aider à éliminer la maladie, le DPI aide à éliminer le malade. C'est donc tout le contraire d'un acte médical.

Pour tous ces motifs, nous invitons nos lecteurs à voter et faire voter NON à la modification de la LPMA.

Denis Ramelet

¹ Denis Ramelet, «NON au diagnostic préimplantatoire», *La Nation* n° 2018, du 15 mai 2015.

² Le diagnostic préimplantatoire consiste à analyser génétiquement les embryons issus d'une fécondation *in vitro* avant de les implanter dans l'utérus en vue de la grossesse.

³ Denis Ramelet, «Référendum contre le diagnostic préimplantatoire», *La Nation* n° 2028, du 2 octobre 2015.

⁴ Page 38 de la brochure explicative du Conseil fédéral en vue des votations du 5 juin 2016 (déjà disponible sur www.admin.ch).

⁵ <http://www.fmedg-nein.ch/fr/non-a-cette-loi-sur-la-procreation-medicalement-assistee/#c9738>.

Le Miel de Slobodan Despot

Le bref roman de Slobodan Despot a déjà fait l'objet d'une recension lors de sa parution dans la collection blanche de Gallimard en 2014 (Eric Werner, *La Nation* n° 1986). Depuis, le livre a fait son chemin, bien reçu par le public et la critique; quelques prix littéraires ont confirmé ce succès. Dernière consécration, il vient d'être intégré au catalogue Folio de Gallimard.

Le récit commence par deux pannes au bord d'une autoroute, quelque part dans une ex-Yougoslavie déchirée par la guerre, à la fin de l'été 1995. L'agonie conjointe d'un autocar hors d'âge et d'une limousine presque aussi vétuste, effondrée sous un chargement trop lourd, permet la rencontre improbable de Vera, une herboriste guérisseuse, et d'un homme colérique qui est sur le point de malmenier son vieux père. L'intervention généreuse de Vera empêche l'affaire de tourner mal; et ce geste inattendu va sauver son cabinet de consultation...

A l'autre extrémité du roman, le narrateur échappe de justesse à la mort grâce à un coup de volant providentiel sur une autoroute de nuit, évitant un poids lourd immobilisé tous feux éteints en travers de la chaussée. «Chacun de nos gestes compte» est la sagesse qui se dessine au fil des pages.

A l'intérieur de ce cadre, un décor de sale guerre, attisée par des forces étrangères, avec ses haines inextinguibles, ses morts, ses déportations de populations civiles. L'action se joue entre trois personnages: la généreuse Vera, le vieux sage Nikola, apiculteur obstiné et taiseux, et son fils, Vesko, dit le Teigneux, énergumène atrabilaire dont «la peau de rhinocéros renfermait un cœur de lièvre.» Si ce livre était un film, ce pourrait être un excellent *road movie* déjanté, alternant suspense et humour, beaux paysages et décors crades.

Le miel joue un rôle prépondérant de lien entre les êtres: «Les pompistes,

c'est comme les gendarmes et les douaniers. Ça a des femmes, des enfants et des rhumes.» Mais pas seulement: c'est aussi une matière sacrée, investie d'un pouvoir quasi rédempteur (dans les Psaumes et les Proverbes, la parole divine est souvent comparée au miel). Quant aux abeilles, elles permettent une dénonciation en creux de la société humaine: «Il y a davantage d'intelligence dans un essaim d'abeilles que dans n'importe quelle assemblée humaine.»

Le contexte historique (l'opération Tempête) ainsi que l'origine de l'auteur pouvaient faire redouter un roman à thèse. Il n'en est rien: c'est un pur roman, composé de personnages attachants dans leur vérité sans caricature, avec leurs qualités et leurs défauts, qui se débattent comme ils peuvent dans cette vallée de larmes. C'est ce qui lui confère une portée universelle, par delà les contingences historiques et géographiques.

Un mot encore sur le style vif et fluide, classique par son élégante concision: dès la première page, le lecteur est saisi par la description de l'autocar expirant: «L'éléphant métallique, attendri par la sueur des corps, humanisé par l'usure, finit par exhaler son âme dans un crissement sinistre, ...»

Jean-Blaise Rochat

Slobodan Despot, *Le Miel*, Gallimard, collection Folio n° 6029, 2014, 149 p.

Condoléances

Nous avons appris le décès, le 6 avril dernier, de madame Marguerite Luthi, née Campiche, mère de notre collaborateur et ami, Jean-François Luthi. A lui et à sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

Réd.

La salade aux dents-de-lion

Le printemps de chez nous n'est guère rayonnant. Il nous soumet plutôt, entre les bourrasques de mars et les rebuses d'avril, à des frimas tardifs qui pourraient nous refroidir l'humeur. Mais la Providence nous gratifie d'une exquisite compensation, par la grâce d'une herbe simple mais goûteuse qui nous convie à la célébration d'un plat sans pareil.

Dès que les jours s'allongent, on voit, dans les champs qui peinent à vraiment reverdir et dans les vignes quasi mortes encore, des silhouettes attentivement penchées vers le sol, voire des formes accroupies; serait-ce des chercheurs d'or? Non, c'est trop tôt, l'or resplendira à la floraison. Pour l'heure, c'est un autre trésor qu'on prélève avec précaution: les feuilles dentelées qui bientôt, soigneusement lavées, offriront l'essentiel du régal de saison propre à notre Canton.

Car la salade de dents-de-lion est un mets presque exclusivement vaudois. Renseignements pris à Berne, à Paris, à Munich et à Frenkendorf, on ne la trouve là-bas ni à l'étal des primeurs, ni à la carte des restaurants. Pourtant le pissenlit, connu de longue date pour quelques vertus médicinales, n'est pas

rare en Europe tempérée. Mais, semble-t-il, il a fallu tout le génie – le mot est faible – des Vaudois pour transmuter ce végétal ordinaire en délice gastronomique. Cette réussite tiendrait-elle aussi à d'autres raisons que notre talent naturel? La question reste en suspens.

La confection du plat présente une grave alternative: comment couper les feuilles? Mes voisins Françoise et Pierre les hâchent très finement, avec le hâchoir à deux mains qui tend à disparaître des cuisines contemporaines; je ne saurais leur donner tort, puisque c'était aussi la manière pratiquée par ma grand-mère, fille de pintiers payernois – c'est une référence. Pourtant, en tout respect pour les adeptes de la préparation surfine et pour la mémoire de mon aïeule, je préfère à tout prendre la coupe à trois millimètres et demi, qui vous laisse encore quelque chose à croquer sous la dent. Mais pas davantage que trois millimètres et demi: on se mettrait à brouter. Au restaurant, on m'a servi un jour des feuilles à peine tronçonnées en deux; était-ce l'innovation d'un chef à la recherche d'une recette rustique? Je crois plutôt que c'était l'effet de la paresse du marmiteux moralement prêt pour le revenu de base inconditionnel.

Artisans des cuisines, n'allez d'ailleurs pas chercher midi à quatorze heures! On nous propose parfois des dents-de-lion à la norvégienne, avec des lanières de saumon; ou à la bressane, aux dés de poulet. Allons donc! C'est un résultat navrant de l'immigration de masse qui envahit nos tables. A quand du pissenlit aux boulettes de tofu? Sans aller jusqu'à condamner toute fantaisie, affirmons bien fort qu'une seule recette, classique et insurpassable, comble les vrais gastronomes: dents-de-lion, oeufs durs, lardons, croûtons. Une petite échalote très finement émincée pour souligner l'amertume de la plante; un filet de vinaigre (surtout pas balsamique! du normal); un peu d'huile (surtout pas d'olive, ni même de noix! de la normale); un voile de sel, et voilà. Le plus simple est le mieux; il faut veiller à ne pas contrarier par des arômes étrangers la saveur légèrement rauque de nos pousses printanières.

Vous accompagnerez la salade d'un chasselas – pas trop généreux, solide certes mais assez vif – et vous atteindrez la perfection. Pas d'autre boisson: le chardonnay manquerait de verdeur, le vin rouge tomberait là comme de la confiture aux fraises sur une croûte au fromage, la bière écraserait le goût du plat, n'en parlons pas. Le chasselas donc, qui magnifie la salade: voilà qui nous conduit à compléter nos hypothèses sur l'exclusivité vaudoise de la spécialité; elle est née du mariage parfait de notre cépage de prédilection et de l'herbe emblématique.

Emblématique n'est pas trop dire. Car, par l'effet d'une miraculeuse correspondance, notre délice national arbore les couleurs du Canton: le vert du végétal, le blanc de l'œuf, et son jaune tel l'or de notre devise.

Jean-François Cavin

Une ville, trois orphelins

Rome, Naples, Florence: comme Stendhal, chacun de nous envisage de séjourner dans l'une de ces trois villes. Ne devrait-on pas aussi songer à Turin? Nous nous sommes rendu dans cette cité un tout petit peu vaudoise puisqu'elle recèle une partie de nos archives et fut, de 1563 à 1713, capitale des Etats de Savoie, puis première capitale du royaume d'Italie en 1861.

La ville aux quatre taureaux est vaste, majestueuse, régulière, quadrillée d'un réseau de rues parallèles, parsemée de places larges, de palais tantôt jaune pâle tantôt brun orangé, couleur de brique, et de statues géantes. Ce mardi après-midi, la tranquillité ambiante et le luxe discret ne sont troublés que par des «supporters» bavarois, le FC Bayern affrontant en soirée la Juventus de Turin au stade des Alpes. Nous nous baladons des heures au bord du Pô, visitons le musée égyptien, le deuxième du monde après celui du Caire, construit au moment où l'Italie aspirait à devenir une puissance, le musée du Risorgimento, celui du cinéma.

Dans nos bagages, nous avons emporté un livre de Frédéric Pajak¹ paru en 1999 aux PUF, récemment réédité. Pajak est un dessinateur et écrivain né en France, à Suresnes, mais dont on trouve les nombreux ouvrages chez Payot au rayon littérature suisse. Le livre s'ap-

pelle *L'immense Solitude* (éditions Noir sur Blanc, Lausanne 2011). L'auteur, orphelin de père, y relate le destin turinois de deux autres orphelins, Frédéric Nietzsche et Cesare Pavese.

Le premier a sombré dans la folie en août 1889, dans cette ville qu'il apprécia fort, sauf en été, où il préféra Sils Maria. Sur la façade du numéro 6 de la via Carlo Alberto, on trouve une plaque commémorant le séjour du philosophe dans la capitale piémontaise. Son ami Franz Overbeck vint le chercher et le ramena en Allemagne où Nietzsche vécut encore onze ans, veillé d'abord par sa mère, puis par son inquiétante sœur, Elisabeth Förster.

Le second, poète (*Travailler fatigue; la Mort viendra et elle aura tes yeux*, Poésie Gallimard 1979), également auteur de confessions intitulées *Le Métier de vivre* (Folio Gallimard), se suicida à l'Albergo Roma, en août 1950, cinquante ans après la mort du penseur allemand, à deux jours près.

L'ouvrage de Pajak, fort recommandable, comptant plus de trois cents pages, où le texte s'intercale entre les dessins de l'auteur, dégage une tonalité triste, sans être plaintive, qui convient à la mélancolie de Turin en février.

Jacques Perrin

¹ Candidat au Prix des lecteurs de la ville de Lausanne 2016.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

20 avril: **La fracture religieuse vaudoise, 1847-1966**
avec M. Jean-Pierre Bastian, professeur émérite de sociologie des religions

27 avril: **La Banque nationale suisse: quel est son rôle?**
avec M. Christian Bohner

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredi

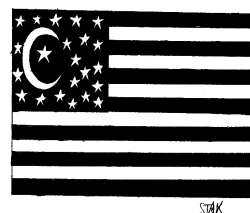
Tirer les conséquences

A propos des nouvelles dispositions fédérales sur l'aménagement du territoire, qui donnent tant de fil à retordre aux communes, M. Daniel Brélaz livre ce commentaire dans *Le Régional* du 6 avril: *Ce qui se passe malheureusement souvent avec l'administration fédérale est que lorsque nous lui donnons des pouvoirs, elle a tendance à en abuser. Et l'ordonnance dépasse ce qui a été annoncé, notamment par Doris Leuthard. L'administration tente d'accroître son pouvoir par voie d'ordonnance et de*

pousser l'application de la loi plus loin que ce qui a été voté. Et ça, c'est désagréable, surtout dans un canton en plein développement comme le canton de Vaud.

Une bonne lecture de la loi permettait de prévoir le pire; à cela près, les remarques de M. Brélaz, politicien expérimenté, sont entièrement fondées. Mais après? Quelles conclusions tirer de cette fatalité centralisatrice? Verrait-on un jour M. Brélaz se rallier aux fédéralistes, en choisissant la liberté du canton plutôt que l'idéologie verte?

J.-F. C.



Jeux de mains, jeux de vilain, dit-on. Apparemment, c'est aussi ce que dit le Coran, puisque des élèves musulmans en Suisse ont revendiqué le droit de ne plus serrer la main de leur maîtresse – ce qui leur a été accordé, tout au moins dans un premier temps.

LE COIN DU RONCHON

Evidemment, ce genre de comportement a apporté de l'eau au moulin de ceux qui pensent que la religion musulmane n'est guère intégrable chez nous. Et parmi ceux-ci, les esprits les plus batailleurs se sont soudain avisés que l'on pourrait marquer encore davantage de points en comparant le cas de ces élèves réfractaires à celui de Hitler refusant de serrer la main de l'athlète noir américain Jesse Owens aux Jeux olympiques de Berlin en 1936. Point Godwin ou pas, l'occasion était trop belle!

Petite recherche sur internet, tout de même, pour affiner nos références historiques. Et là, avec surprise, nous tombons sur le site *Histoire du sport*¹ qui explique ceci:

Sport et révisionnisme

[...] Les victoires de Jesse Owens furent quelque peu instrumentalisées afin de créer un joli conte de fée, celui de l'athlète noir américain qui remporte des médailles devant des Allemands racistes et un Führer furieux. Pourtant, Owens lui-même n'eut de cesse de louer les qualités du public allemand pour son support indéfectible lors de chaque épreuve: il fut autant acclamé que chaque autre athlète. [...] Jesse Owens lui-même met en avant que les échanges avec le Führer furent cordiaux: « Hitler ne m'a pas snobé. C'est Roosevelt qui m'a snobé. Le président ne m'a même pas envoyé un télégramme. »

Cette version, confirmée par *Wikipedia*², remet en question tous nos préjugés, en particulier sur ces deux aspects: les fondamentalistes islamistes sont plus proches des Américains que des nazis, et on peut (exceptionnellement) lire avec intérêt un magazine sportif.

Le Ronchon

¹ <http://histoireduport.fr/owens-medaille-or-hitler-berlin-jeux-olympiques>

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Jesse_Owens